

Extrait du règlement intérieur

- 1- **Circulation** : La vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement est interdit sur les voies d'accès. Un parking pour les véhicules supplémentaires ou de visiteurs est prévu à cet effet près de la réception. La circulation est formellement interdite après minuit dans l'hôtel de plein air et jusqu'à 7h. Pour les retours après minuit, le véhicule sera laissé à l'extérieur.
- 2- **Tenue et discipline** : Les usagers ont à leur disposition des aménagements et installations ; ils doivent en jouir correctement et avec mesure. Les bruits, les chants, de toute sorte sont interdits de 23h à 9h du matin, hors zones loisirs.
- 3- **Hygiène et dégradation** : Nous vous prions de respecter les arbres et les plantations en ne jetant aucune eau usée à leur pied, en ne plantant aucun clou dans leur tronc, et de déposer le contenu de vos poubelles, dans les conteneurs situés sur l'aire de TRI SELECTIF à l'entrée. Toutes dégradations faites aux végétaux, sera très gravement sanctionnée.
- 4- **Sécurité** : Tout feu de bois, de charbon, est interdit. En cas d'incendie, il faut avertir immédiatement la réception. Adeptes de barbecues : seuls les barbecues au gaz ou électriques sont autorisés.
- 5- **Enfants** : Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables, notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition, ainsi que les piscines. Les mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un parent.
- 6- **Animaux** : Ceux-ci doivent être tenus en laisse à l'intérieur de l'hôtel de plein air. En aucun cas, ils ne devront être attachés aux arbres et plantations et surtout laissés seuls en l'absence de leurs maîtres. Les animaux devront être accompagnés impérativement à l'extérieur du camp pour satisfaire leurs besoins naturels. Ils sont interdits dans les locations et sur la zone de loisirs. Carnet de santé obligatoire et vaccinations (rage...) à jour.
- 7 **Courrier et messages** : Ils sont déposés dans la boîte prévue à cet effet à la réception.
- 8 **Visiteurs** : Les visiteurs sont autorisés dans le cadre du strict respect du règlement présent, et sous la responsabilité des résidents qui les reçoivent. Ils devront se présenter à la réception de l'hôtel de plein air. Les visites se font à pied, un parking étant à leur disposition à l'entrée. Aucun véhicule autre que ceux des résidents ne doit pénétrer dans l'enceinte du parc. Les visiteurs ne sont pas admis aux piscines.
- 9 **Piscines** : l'entrée des piscines est strictement interdite en dehors des heures d'ouverture. Tout manquement à son règlement sera immédiatement sanctionné. Le règlement est affiché à l'entrée des piscines.
 - Les piscines étant mises gracieusement à la disposition des résidents, elles ne sont pas surveillées, et les parents restent civilement responsables de leurs enfants.
 - Avant de pénétrer dans les bassins, les baigneurs doivent passer sous les douches.
 - Il est interdit de pénétrer chaussé sur la plage.
 - Il est interdit de cracher, et d'abandonner des reliefs d'aliments sur la plage.
 - Par mesure de sécurité, il est interdit de plonger.
 - La plage étant très souvent humide et rendue glissante, il y est interdit de courir.
 - Par mesure d'hygiène : le port du slip de bain ou boxer lycra est obligatoire, le short de bain est interdit.
 - Les animaux sont formellement interdits sur les plages
 - L'accès aux piscines et à la baignade est réservé aux seuls résidents.
- 10 **Accès au domaine** : Afin de pouvoir entrer et sortir du domaine, vous devez franchir des barrières automatiques, fonctionnant au moyen d'un badge. Ces barrières ont été mises en place pour votre sécurité et votre tranquillité. Ce badge, vous sera remis en échange de 30 €. Ces barrières ont été mises en place pour votre sécurité et votre tranquillité, et non pas pour vous procurer quelque gêne que ce soit. Afin de bien utiliser les cartes d'accès, ou les codes, et d'éviter de provoquer des embouteillages et attentes devant les barrières, nous vous prions de respecter les règles suivantes : La carte ou le code, vous sera remis après l'enregistrement de votre séjour à la réception, et sera programmé pour la durée de votre séjour que vous aurez indiquée sur votre fiche d'hôtel. Cette carte ou code est personnel et ne doit en aucun cas être prêté ou donné à une autre personne.
- 11 **Droit à l'image** : Lors de votre séjour sur notre site, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmés pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.